



Aménagement d'un poste de travail.

Par **eric2a**, le **02/05/2022** à **11:21**

Bonjour,rrnrnJ'ai un ami qui est magasinier dans une entreprise d'électricité, avec manutention manuelle des tourets de cables, de bobines de fils, et cables, en étage.rrnrnIl a eu un debut de hernie discale, une hernie de la ligne blanche et, depuis septembre dernier, la medecine du travail a demandé un aménagement de poste. Depuis, rien n'a été fait par l'employeur. Il a 5 ans d ancienneté dans la boîte et, depuis 1 mois, une grosse tendinite de l'épaule qui l'oblige à 2 séances de kiné par semaine. Du fait que rien n'a été fait, doit'il se mettre en accident du travail et, pourquoi pas, se faire reconnaitre en maladie professionnelle ?rrnrnMerci d avance.

Par **morobar**, le **02/05/2022** à **13:36**

Bonjour,rrnrn[quote]rнду fait que rien a ete fait doit il se mettre en accident du travail
rrnrn[/quote]rnCette décision relève du médecin.rrnrn[quote]rnmedecine du travail a demande un amenagement de posternrnde
puis rien a ete fait par l employeurrrnrn[/quote]rnVous n'en savez rien du tout.rrnrn*Dans un tel cas d'aménagement d'un poste impliquant de la manutention, l'usage est de demander au médecin du travail des précisions voire une étude de poste.rrnrnEt le cas échéant de prononcer une aptitude limitée ou une inaptitude.

Par **eric2a**, le **02/05/2022** à **14:30**

mercirrrnrnune etude de poste a ete effectuée courant septembre 2021 et la demande de la medecine de travail a étérrnrnaménagement bureau et fauteuilrrnrnsouris ergonomiquernrnpose d un elevateur pour les charges lourdesrrnrnau 1er mai 2022 rien n a ete fait meme pas la

souris concernant le medecin il a preconisé un arret de travail en accident donc voila juste savoir quoi faire en restant dans la legalite merci

Par **morobar**, le **02/05/2022** à **15:44**

Les conflits sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes qu'il faut donc saisir. Hélas avec des délais importants. Pour ce qui est des conclusions exposées, la souris "ergonomique" toutes les souris prétendent à cette qualité. Quant à la manutention de tourets au delà de 55 kg/pièce ou 25 kgs sans poignées une machine est obligatoire. Je ne sais pas trop examiner outre mesure la situation, puisqu'il est question de poste de travail administratif et de manutention physique. SI les prescriptions du médecin du travail ne sont pas respectées, l'inspecteur du travail peut dresser P.V. et par ailleurs ce médecin peut délivrer un avis d'inaptitude partielle qui va bien embarrasser l'employeur.

Par **eric2a**, le **02/05/2022** à **16:25**

Merci morobar effectivement il y a une partie bureautique et une partie manutention vu le poids des tourets de cables ca peut aller jusqu'à plus d'une tonne parfois et aucune machine pour les manipuler seul les bras du magasinier et des ouvrier. Inaptitude partielle a été faite avec un maximum de 15kg il va aller voir son medecin pour un arret en accident du travail et essayer de faire valoir la maladie professionnelle (hernie et tendinite sont reconnues) sans pour cela ester en justice il s'approche de la 60aine donc à lui de voir de toute façon on est d'accord de dire que si rien n'a été entrepris depuis septembre il y a faute bien évidemment et que rien ne sera fait de toute façon bonne soirée

Par **morobar**, le **02/05/2022** à **18:36**

Je suppose qu'il s'agit de faire rouler les tourets et non les soulever. Le mieux est de demander au medecin du travail une inaptitude totale ou alors ne plus pousser les tourets. Dans un cas comme dans l'autre c'est la procédure de licenciement qui s'annonce et en fait la pré-retraite, avec prise en charge par Pole emploi des mois restant à effectuer jusqu'à la liquidation normale de la retraite, sans obligation de recherche d'emploi. Un employeur avisé va proposer une rupture conventionnelle, qu'il vaudra mieux refuser car le licenciement dans le cadre d'un AT et/ou maladie professionnelle est bien plus intéressant financièrement parlant. Mais c'est un combat à mener.

Par **eric2a**, le **03/05/2022** à **07:59**

merci d'avoir pris le temps de répondre 59 ans passe mais il est qd même loin de la retraite encore parfois certains tourets sont à monter sur un camion à bout de bras à plusieurs personnes

Par **morobar**, le **03/05/2022** à **08:50**

[quote]rnp parfois certains tourets sont a monter sur un camion a bout de bras a plusieurs personnesrnrn[/quote]rnrn Dans la mesure où le salarié voit ses possibilités de manutention limitée par un avis d'aptitude partiel, je ne vois pas où réside le problème.

Par **eric2a**, le **03/05/2022** à **09:04**

etant le seul magasinier les commandes arriventrnrnen journee et ne peuvent pas etre laissees dehors vu le prix du cuivre par exemplernrnet de la manutention des 50% du travail quotidienrnrndonc son employeur va etre oblige d embaucher une autre personne mais 2 magasiniersrnrnpour le travail a accomplir est un peu excessif

Par **eric2a**, le **04/05/2022** à **08:15**

bonjour morobarrnrnjuste une chosernrnpourquoi serait il sans obligation de recherche d'emploi.?rnrnmerci